

Bordereau attestant l'exactitude des informations - SALON DE PROVENCE - 1304 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 16/09/2024 - 7563 - 2011 B 00927 - 491 162 954 - SARL LA PINEDE

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	2023-01-01	et clos le	2023-12-31	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	☐
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				☐	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case				☐	

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE	
Désignation de la société:	Adresse du siège social:
LA PINEDE	5 Allée Jean perrin
SIRET 4 9 1 1 6 2 9 5 4 0 0 0 2 9	13270 FOS SUR MER
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:
5 Allée Jean perrin	
13270 FOS SUR MER	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES	
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)	
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:	
SIRET	

B ACTIVITÉ	
Activités exercées	Location de terrains et d'autres biens immobiliers
Si vous avez changé d'activité, cochez la case	

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)			
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal	0
Bénéfice imposable à 15 %		29 763	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %
2. Plus-values			
PV à long terme imposables à 15 %	0	PV à long terme imposables à 19 %	0
Autres PV imposables à 19 %	0	PV à long terme imposables à 0 %	0
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	☐
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	☐	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	☐
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	☐
Société d'investissement immobilier cotée	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	0
		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	0

4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)	☐
---	--	--------------------------

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)	
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	0

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ	
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)	
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	
N°	Nom
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	
N°	Nom
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer l'Etat de résidence et le numéro d'identification fiscal de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays	
N°	Nom

H		COMPTABILITÉ INFORMATISÉE	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		☒	Si oui, indication du logiciel utilisé
		MyUnisoft Comptabilité	
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Société ou indépendant :		Société ou indépendant :	
SARL SEC DE L'HAUTURE			
5 Allée Jean PERRIN			
13270 FOS SUR MER		Tél: 0442053378	
Tél:			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné :		Date: 2024-05-08 Lieu: FOS SUR MER	
		Qualité et nom du signataire:	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur conventionné		Signature :	
Examen de conformité fiscale (ECF)		prestataire :	

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS									
Montant global brut des distributions				payées par la société elle-même		a	6 001		
				payées par un établissement chargé du service des titres		b			
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou à des avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)						c			
Montant des prêts avances et acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus :						e			
Libellé						Montant			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI						i	6 001		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2 du 3 de l'article 158 du CGI						j			
Montant des revenus répartis						TOTAL (ligne a à e)		6 001	
J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS									
Nom prénoms domicile qualité (associé, ass. gérant) - SARL : tous associés - SCA : associés gérants - SNC ou SCS associés en nom ou commandités - SCA : associés gérants - SEP, sté copropriété navires : associés, gérants et coparticipants				Pour les SARL		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette impôt sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements, forfaits de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société			
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des versements versés :			
à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titres de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titres de frais de professionnels, autre que ceux visés dans les colonnes 5 et 6						
	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements					
Mr AZEMARD Président 27 Rue du petit Rhone BERNARD 13200 ARLES				179	2023				
EURL LA TREILLE 13 Rue ANDRE BENOIT 13200 ARLES				1	2023				
K DIVERS									
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)									
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTRERPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION									
Rémunérations				Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)					
				Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages					
MVLT imposées				à 0 %		à 15 %		à 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice									
MVLT imputée sur les PVL de l'exercice									
MVLT réalisée au cours de l'exercice									
MVLT restant à reporter									
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS									
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice									
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice									

Désignation de l'entreprise		LA PINEDE										Néant *					
Adresse de l'entreprise		5 Allée		Jean perrin				13270		FOS SUR MER							
SIRET		4 9 1 1 6 2 9 5 4 0 0 0 2 9															
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12											
												Exercice N clos le 2023-12-31					
ACTIF												Brut		Amortissements – Provisions		Net	
												1		2		3	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilitisations incorporelles	{	Fonds commercial *	010		012											
			Autres *	014		016											
	Immobilitisations corporelles *			028	559 805	030	355 407		204 398								
	Immobilitisations financières * (1)			040	125 000	042			125 000								
	Total I (5)			044	684 805	048	355 407		329 398								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *			050		052										
		Marchandises *			060		062										
	Avances et acomptes versés sur commandes			064	1 440	066			1 440								
	Créances (2)	{	Clients et comptes rattachés *	068	3 511	070			3 511								
			Autres * (3)	072	106 916	074			106 916								
	Valeurs mobilières de placement			080		082											
	Disponibilités			084	24 575	086			24 575								
	Charges constatées d'avance *			092		094											
	Total II			096	136 443	098			136 443								
	Total général (I + II)			110	821 248	112	355 407		465 841								
PASSIF												Exercice N NET					
												1					
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120	27 000					
	Écarts de réévaluation										124						
	Réserve légale										126	2 700					
	Réserves réglementées *										130						
	Autres réserves	(	dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *					131	)	132	95 877						
	Report à nouveau										134	152 321					
	Résultat de l'exercice										136	25 135					
	Subventions d'investissement										137						
	Provisions réglementées										140						
	Total I										142	303 033					
Provisions pour risques et charges										Total II	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156	33 736					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164						
	Fournisseurs et comptes rattachés *										166	12 227					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)					169	1 660	)	172	1 828							
	Comptes courants d'associés										173	40 018					
	Autres dettes										175	75 000					
	Produits constatés d'avance										174						
	Total III										176	162 808					
Total général (I + II + III)										180	465 841						
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an		195								
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *		182								
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *		184								

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise LA PINEDE		Néant *			
		Exercice N clos le		2023-12-31			
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR 018					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		
	Production vendue { Biens Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214		
			217		218		
					81 505		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224		
	Subventions d'exploitations reçues				226		
	Autres produits				230	3	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	81 507		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stocks (marchandises) *				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238	224	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				240		
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)				242	19 418	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle, CFE et CVAE * 243 554)	243	554		244	8 978	
	Rémunérations du personnel *				250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252		
	Dotations aux amortissements *				254	22 887	
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges {	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262	0	
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)				264	51 507		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270	30 000		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	237
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347			300	164	
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306	4 464	
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310	25 135		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	25 135	314	
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles *				322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324	4 628	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	330	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)			249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999	
DÉDUCTIONS	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		ZFU – TE (44 octies A)	987	342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981		JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127		ZRR (44 quindécies)	138		
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991		Investissements outre-mer	344		
	ZFANG (44 quaterdecies)	345					
	BUD (44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit			346	350	
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies)			655		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)			643		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)			645		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)			647		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)			648		
		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641		
		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649		
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				352	29 763	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356			
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :					360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col.1 / Déficit col.2				370	29 763	372	

[illegible]

Calcul IS

Application du taux réduit	
Conditions de CA respectées inférieur à 10000000€	☒
Chiffre d'affaires	81 505
Durée en mois de l'exercice	12
Base retenue	29 763
Capital entièrement libéré	☒
Le capital est-il détenu à au moins 75% de manière continue par une personne physique?	☐
Le capital est-il détenu à au moins 75% de manière continue par une ou des société(s) respectent les conditions?	☒

RÉSULTAT FISCAL IMPOSABLE	
Résultat comptable avant impôt	29 599
Total des Réintégrations	4 628
Total des Déductions	0
Déficit Imputé	0
Déficit Généré	0
RÉSULTAT FISCAL IMPOSABLE	29 763

IMPÔT SOCIÉTÉ À PAYER			
Impôt société taux normal	0	25	0
Impôt société taux réduit	29 763	15	4 464
PV à long terme imposables 15%	0	15	0
PV à long terme imposables à 19%	0	19	0
Autres PV imposable à 19%	0	19	0
Autre impôt à taux particulier	0	0	0
Contribution sociale	0	0	0
Contribution annuelle sur les revenus locatifs	0	2	0
Contribution exceptionnelle s/IS	0	0	0
IMPÔT SOCIÉTÉ À PAYER			4 464
RÉSULTAT NET COMPTABLE THÉORIQUE APRÈS IMPÔT			25 135
RÉSULTAT COMPTABLE RÉEL APRÈS IMPÔT			25 135
Écart			0

SARL LA PINEDE

5 Allée Jean perrin ZAC LAVALDUC 13270 FOS SUR MER France

Plaquette du **01/01/2023** au **31/12/2023**



EXPERTISE COMPTABLE DE L'HAUTURE

**5 Allée Jean Perrin,
13270 FOS-SUR-MER
04.42.05.33.78**

- SOMMAIRE -

LA PINEDE

du 01/01/2023 au 31/12/2023

Attestation	3
Comptes annuels	
Bilan actif	5
Bilan passif	6
Compte de résultat	7
Bilan actif détaillé	9
Bilan passif détaillé	11
Compte de résultat détaillé	12
Dossier de gestion	
SIG	15
SIG détaillés	16
CAF Résultat Net	18
EBE	19
Marge Analyse	20
Liasse fiscale	
Imprimés fiscaux	23
Immobilisations	
Liste des immobilisations	24
Prévisionnel à 5 ans	25

- Attestation -

LA PINEDE

du 01/01/2023 au 31/12/2023

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise :

SARL LA PINEDE

5 Allée Jean perrin ZAC LAVALDUC 13270 FOS SUR MER France

relatifs à l'exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Conformément à notre lettre de mission en date du 01/07/2006, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation des comptes annuels qui ne constitue ni un audit, ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints, paginés conformément au sommaire figurant en tête du présent document, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan :	465 841 €
Chiffre d'affaires :	81 505 €
Résultat net comptable :	25 135 €

Fait à : FOS SUR MER

Le : 08/05/2024

BERNARD AZEMARD

Expert-comptable

SARL LA PINEDE
Société à responsabilité limitée
au capital de 27 000 euros
Siège social : 5 ALL JEAN PERRIN
ZAC LAVALDUC
13270 FOS-SUR-MER
491 162 954 RCS SALON DE PROVENCE-13300

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre,

Le 30 juillet,

A 17 h.00,

Les associés de la société SARL LA PINEDE, société à responsabilité limitée au capital de 27 000 euros, divisé en 180 parts de 150 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 5 Allée Jean Perrin - Zac de Lavalduc 13270 Fos sur Mer, sur convocation faite par la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

Société AMAMA, représentée par son président M. Olivier AZEMARD, titulaire de 144 parts sociales en nue-propriété,

Monsieur Bernard AZEMARD,
- titulaire de 35 parts sociales en pleine propriété
- titulaire de 144 parts sociales en usufruit,

Société LA TREILLE, représentée par son gérant M. Bernard AZEMARD, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bernard AZEMARD, gérant associé.

Monsieur Olivier AZEMARD, gérant non associé est présent.

O/A

A B

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 et quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2023,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion établi par la gérance.

Il est ensuite donné lecture du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'Assemblée Générale prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 25 135 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	25 135 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	152 321 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	177 456 euros
A titre de dividendes aux associés	6 000,00 euros
Soit 33,33 euros par part	
Le solde	171 456 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 171 456 euros.

Le paiement des dividendes sera effectué à compter du 30 juillet 2024.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

-Exercice clos le 31 décembre 2019 :
Aucune distribution

-Exercice clos le 31 décembre 2021 :
Aucune distribution

-Exercice clos le 31 décembre 2021 :
9 999,00 euros, soit 55,55 euros par titre

-Exercice clos le 31 décembre 2023 :
6 000,00 euros, soit 33,33 euros par titre

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions visées aux articles L. 223-19 et suivants du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte purement et simplement de l'absence de toute convention de cette nature mentionnée dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

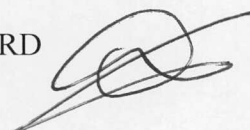
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérants.

M. Bernard AZEMARD
Co-Gérant



M. Olivier AZEMARD
Co-Gérant



SARL LA PINEDE
Société à responsabilité limitée
au capital de 27 000 euros
Siège social : 5 ALL JEAN PERRIN
ZAC LAVALDUC
13270 FOS-SUR-MER
491 162 954 RCS SALON DE PROVENCE-13300

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE du 30 JUILLET 2024

FEUILLE DE PRESENCE

N°	Associés	Pleine Propriété	Usufruit	Voix	Nom du mandataire éventuel - Signature
1	M. AZEMARD Bernard 27 rue du Petit Rhône, 13200 ARLES	35	144	179	
2	SARL LA TREILLE 13 RUE ANDRE BENOIT, 13200 ARLES	1		1	
	<i>SAS ANANA</i> Totaux	36	144	180	

Nombre d'associés : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés pouvoirs, arrêtée
à..... associés présents ou représentés possédant ensemble droits sociaux

Le président